

## Communiqué de presse

Jeudi 26 novembre 2020

### UN BUDGET DE RELANCE POUR L'OFB EN 2021

Le conseil d'administration (CA) de l'Office français de la biodiversité (OFB) a voté ce jeudi 26 novembre son budget initial pour 2021, qui dépasse, pour la première fois les 500 millions d'euros en engagements (516 M€).

Le budget initial pour 2021 est le **premier budget initial délibéré** par le conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité, suite à l'avis favorable rendu le 18 novembre par sa commission des finances et de l'audit : le budget 2020 de l'OFB avait en effet été arrêté par décision conjointe des ministres.

En recettes, il intègre notamment une **augmentation de + 10 M€ en 2021 de la subvention** allouée par le ministère de la Transition écologique, hors crédits du plan de relance, et une **stabilisation de la contribution des agences** de l'eau.

### L'OFB, premier opérateur du Plan de relance en matière d'eau et de biodiversité

L'Office bénéficie par ailleurs d'une enveloppe totale de **85 M€ au titre du Plan de relance**, dont les engagements s'effectueront en 2021 et en 2022. Ces crédits supplémentaires alloués par l'Etat seront ainsi mobilisés à hauteur :

- de **19 M€ au titre de la restauration écologique**, notamment pour financer de nouveaux volets aux programmes « MobBiodiv' » pour les écosystèmes terrestres dégradés et des « Atlas de la biodiversité communale » pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité des territoires ;
- de **19 M€ au titre des aires protégées**, au sein des parcs naturels marins et des autres espaces protégés gérés par l'OFB ;
- et de **47 M€ au titre du plan d'actions Eau en Outre-mer**, pour les infrastructures d'eau et d'assainissement dans les départements et régions d'Outre-mer.

### Des interventions en forte hausse en 2021, qui s'établissent à 260 M€.

Pour 2021, le budget d'intervention de l'OFB progresse de **+ 39,6 M€** grâce au Plan de relance, tout en consolidant le budget rectificatif voté en 2020 (déjà en hausse de **+ 19,5 M€** par rapport au budget initial 2020).

Au total, il s'établit à 259,7 M€ en 2021 et inclut notamment :

- un montant total inédit de 53,1 M€ au titre des **dispositifs en Outre-mer**, dont + 23,1 M€ au titre de la relance ;
- un montant de + 16,5 M€ au titre de la relance en matière de **restauration écologique** et d'**aires protégées** ;
- une contribution de l'OFB aux **parcs nationaux**, portée à 67,5 M€ (+1 M€) ;
- la poursuite d'**Ecophyto** pour 40 M€ (hors fonctionnement), et de l'**écocontribution** pour 9,7 M€.

### Près de 2 800 agents mobilisés pour mettre en œuvre les priorités de l'OFB en 2021

Avec 2 798 équivalents temps plein travaillés (ETPT) en 2021, répartis sur tout le territoire métropolitain et en outre-mer, l'OFB dispose d'agents pleinement engagés pour mettre en œuvre les missions de l'établissement.

L'établissement contribue à l'effort attendu des opérateurs en termes de maîtrise de la dépense publique, d'optimisation de ses moyens et de priorisation de ses missions, avec un schéma d'emplois de 20 ETP en moins inscrit en projet de loi de finances pour 2021.

La masse salariale progresse de + 3,3 % permettant de favoriser la mise en œuvre d'une **politique sociale renouvelée** en matière de requalification, de promotion et de régime indemnitaire, suite aux décisions prises en faveur des agents de l'Office, dans le cadre de sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*Établissement public de l'État créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.*